VILLE DE Monts

Madame La Présidente
Chambre Régionale des Comptes
Centre Val de Loire

SERVICE DIRECTION GENERALE
Réf : *CH/2023-02-0160*
Affaire suivie par : Céline Hérissé
N° Téléphone : 02 47 34 11 80
Mail : mairie@monts.fr

Monts, le 3 février 2023

Vos Réf : greffe n°D2022-569/LC

Objet : Rapport d'observations définitives

Madame La Présidente

En réponse à votre correspondance en date du 06 janvier dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses que je souhaite formuler.

PAGE 15
Sur la section de fonctionnement, après une réalisation satisfaisante sur le début de période (91 %), une dégradation de l'exécution en dépenses peut être constatée à compter de l'exercice 2019. En effet, sur cet exercice et le suivant, des crédits importants ont été inscrits, soit au budget primitif (2,26 M€ en 2019) soit lors du vote du budget supplémentaire (2,38 M€ en 2020), au compte 6875 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » mais n'ont jamais été réalisés.

Extrait de la liste (non exhaustive) des différentes provisions pour risques et charges en M14 :
Provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices :

- travaux de peinture des façades, traitement, nettoyage (hors ravalement avec amélioration)
- travaux de réparation des menuiseries
- travaux de peinture des parties communes et menuiseries
- travaux d'entretien des aménagements extérieurs

Dès lors, les provisions inscrites étaient justifiées par la réalisation à moyen terme de différents travaux sur le groupe scolaire Joseph Daumain.

.../...

PAGE 19
Une affectation du résultat erronée en 2019

Comme l'indique le rapport cette anomalie a été régularisée spontanément par la collectivité lors de l'affectation du résultat 2020. En effet, ni la trésorerie ni la préfecture n'ont alerté la commune sur ce point.

PAGE 56 et suivantes sont consacrées aux loyers de la MSP.
En fixant un prix loyer déconnecté de son engagement financier réel, d'une part, et inférieur au marché, d'autre part, la chambre considère que la commune attribue une aide publique à la SCM" (page 58)

Compte-tenu de l'offre de soin inférieure à celle des communes d'Indre-et-Loire de taille similaire (CF tableau n°9 page 38), la Municipalité de Monts a jugé indispensable de mener une action publique forte en la matière et ce au profit de sa population mais également de celle environnante.

A cet effet, les démarches engagées avec les professionnels médicaux présents au sein de l'actuelle maison médicale Beaumer l'ont été en amont de toute réalisation effective. Il convenait de garantir, d'une part, l'engagement d'installation des médecins dans un nouveau lieu et, d'autre part, l'adéquation de ce lieu aux besoins des professionnels concernés afin de pallier les dysfonctionnements du site actuel.

Ce choix assumé par la municipalité a par conséquent conduit à une estimation d'un montant de loyer répondant à une couverture des annuités de l'emprunt contracté.

Les baux en cours de rédaction permettront de repositionner l'équilibre financier du projet entre le maitre d'ouvrage et les locataires notamment par une définition et une répartition précise des charges inhérentes à chacune des parties. Ainsi outre les frais relatifs à l'eau, l'électricité et le gaz, les frais d'entretien et de maintenance des systèmes de chauffage, de climatisation, de la porte automatique ... seront à la charge exclusive du preneur. La Commune ayant a sa charge uniquement les grosses réparations, à savoir celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières. (Article 606 du Code Civil). Toutes les autres réparations sont d'entretien et seront supportées par le preneur.

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

MAIRIE DE MONTS 37260 (Indre-et-Loire)

Laurent RICHARD

2 rue Maurice Ravel - 37260 MONTS
TEL. 02.47.34.11.80
Internet : www.monts.fr – Courriel : mairie@monts.fr
Adresser la correspondance à M. Le Maire de Monts sans indication de nom